

L'événement

SEXUALITÉ À L'ÉCOLE

Jusqu'où ira le nouveau programme ?

PUBLICATION Le nouveau programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle devrait être officiellement publié dans le courant du mois de décembre

DÉRIVES Plusieurs parents, associations et spécialistes s'inquiètent de contenus inappropriés au rythme de développement des enfants et des adolescents

Associations agréées par
LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MAG
Jeunes Gais Lesbiennes Bisex Hétéro

SOS homophobie

le planning familial

Associations agréées par
LES RECTORATS

AERGES

CENTRE LGBT DE ROUENNE

DIS BONJOUR SALE PUTE

FIERTÉS
Les Gais de Caen

Couleur Gaie

disQuotons

Nos enfants vont-ils apprendre dès la maternelle à nommer leurs parties intimes, analyser les stéréotypes de genre dans des albums et « identifier les différentes formes de cadre familial : hétéroparental, monoparental, homoparental... » ? Vont-ils, dès le primaire, apprendre à « repérer des discriminations issues de stéréotypes de genre », les changements de leur corps à la puberté, et « qu'il existe des personnes intersexes » ? Au collège, seront-ils amenés à « différencier sexe, genre, orientation sexuelle » et, au lycée, à « reconnaître la diversité humaine dans son ensemble, en considérant la variété des orientations sexuelles et des identités de genre » ?

Ces interrogations suscitent l'inquiétude de nombreux parents et spécialistes de la petite enfance, alors que le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evares), dont le JDD a récemment consulté la version avancée, est en cours de finalisation par le ministère de l'Éducation nationale. « Sur un plan idéologique, on a franchi un cran par rapport au projet de programme rédigé par le Conseil supérieur des programmes en mars dernier », réagissait la semaine dernière dans nos colonnes Ludovine de La Rochère, présidente du Syndicat de la famille. Ce mercredi, Anne Genetet, ministre de l'Éducation nationale, s'est voulue rassurante, nous confiant qu'elle avait amendé le texte d'où proviennent les extraits cités plus haut, et que des consultations supplémentaires étaient organisées ces jours-ci. Initialement prévu pour être soumis au Conseil supérieur de l'éducation le 5 décembre, ce programme, destiné à entrer en vigueur en septembre 2025, a vu son examen reporté en raison d'un appel à la grève nationale. La ministre a indiqué qu'il serait finalement dévoilé « courant décembre », en soulignant l'importance d'un processus « volontairement long pour garantir un débat approfondi ».

Depuis l'instauration en 2001 de la loi Aubry imposant trois séances annuelles d'éducation à la sexualité, ces enseignements suscitent des tensions croissantes entre associations, syndicats et le ministère de l'Éducation nationale. En l'absence de programme officiel, leur mise en œuvre s'appuyait sur des circulaires, notamment celle de 2018, dite « circulaire Blanquer », qui précisait qu'ils devaient avoir lieu « dans le plus grand respect des consciences », qu'ils devaient être « pleinement adaptés à l'âge des enfants », « sans dimension sexuelle stricto sensu à l'école élémentaire » et « portés à la connaissance des parents d'élèves lors de la réunion de rentrée ». Force est de constater que cela n'a pas toujours été le cas, comme le montrent certains témoignages

recueillis par les associations SOS Éducation ou les Mamans louves (voir encadré).

En cause : des supports élaborés par des associations militantes ou reposant sur « les standards européens d'éducation à la sexualité » selon lesquels on doit parler de sexualité à l'enfant avant qu'il (se) pose des questions à ce sujet, « dès le plus jeune âge ». Ces standards s'appuient eux-mêmes sur des textes de l'OMS à l'origine desquels se trouvent les travaux d'Alfred Kinsey, qui a notamment mené des recherches destinées à prouver que les nourrissons avaient des orgasmes si on les stimulait...

« L'évolution de l'éducation à la sexualité à l'école révèle une dérive marquée, entame Inès Pélissier du Rausas, docteur en philosophie, auteur de *Parlons d'amour à nos enfants* (Artège). Dans les années 1970, elle se limitait aux mécanismes biologiques de la reproduction. Mais à partir des années 1980, avec l'explosion du sida, l'approche a changé : sous prétexte de prévention, des supports parfois explicites ont émergé, banalisant et décrivant diverses pratiques sexuelles justifiées par l'usage du préservatif. La sexualité, autrefois ancrée dans son contexte biologique, s'est progressivement éloignée du réel pour se centrer sur la vie sexuelle et les pratiques. Ce glissement a amplifié les dérives, légitimant toutes formes de pratiques sous le seul critère du consentement, parfois proche d'un discours sur la marchandisation du corps et la prostitution. »

Les pédopsychiatres Maurice Berger (lire page suivante) et Christian Flavigny, ainsi que d'autres spécialistes, alertent depuis des années sur l'importance de respecter le rythme de maturation des enfants et des adolescents dans l'éducation à la sexualité. Ils insistent sur la nécessité d'une implication accrue des parents et sur l'élaboration de contenus adaptés à l'âge et à la maturité afin d'éviter toute exposition prématurée à des notions inappropriées.

Dans une lettre adressée ces jours-ci au Premier ministre et à la ministre de l'Éducation nationale, Sophie Audugé, présidente de SOS Éducation (lire page 5), exprime des inquiétudes largement partagées : « La version de l'Evares 2025 actuellement en circulation institutionnalise la culture woke et la pensée queer au cœur de l'éducation. Cela aura un effet dévastateur sur la construction identitaire de nos jeunes et sur la place de la science dans notre système éducatif. » D'autres, comme le Temps de l'enfance (lire page 4) ou les AFC (lire page 5), réclament une prise en compte réelle des parents, la promesse de garde-fous clairs, voire l'annulation de cette publication.

L'enjeu est de taille car, une fois adopté, le programme aura un caractère obligatoire. ●

ÉLISABETH CAILLEMER

Le processus d'agrément des associations intervenant en milieu scolaire s'appuie sur des critères tels que la transparence financière et le respect des valeurs de l'enseignement public. Après examen par un Conseil académique (CAA/CEP), la décision de l'agrément revient au recteur, lequel n'a pas à motiver sa réponse. Pour un agrément national, la décision finale appartient au ministre de l'Éducation nationale. L'absence de suivi uniforme complique l'évaluation des actions menées par les associations après leur agrément. Avec des bilans irréguliers et un contrôle externe quasi inexistant, il est difficile de repérer d'éventuels écarts, laissant planer une certaine opacité sur la qualité des interventions auprès des élèves. ● E.C.

L'événement

DES ENFANTS TRAUMATISÉS

En classe de CM1, Théo a eu un cours d'« éducation à la pudeur » au cours duquel il a appris « comment se masturber, l'éjaculation, les rapports sexuels par l'anus et le vagin, qu'il pouvait aimer les garçons ou devenir une fille ». Le garçon de 9 ans a raconté à sa mère que, lorsqu'il avait tenté, avec ses camarades de se boucher les oreilles pour ne pas écouter, l'enseignante les avait menacés de les envoyer chez le directeur.

L'histoire est relatée dans *L'Éducation sexuelle à l'école* de Sophie Audugé et Maurice Berger. Dans un collège public du Cantal, une infirmière scolaire a demandé aux élèves de prendre une feuille et de répondre individuellement :

« Comment un garçon peut-il procurer du plaisir à une fille et comment une fille peut-elle procurer du plaisir à un garçon ? » Les élèves ont suivi la consigne. Puis l'intervenante a demandé à chacun de lire ses réponses devant la classe. Quelques réactions recueillies : « L'infirmière vient de nous parler de choses dégoûtantes, j'ai entendu des choses que je n'imaginais même pas » ; « Je ne veux plus que ces cours aient lieu, c'est horrible comme sensation » ; « Certains riaient en écoutant ce que j'avais écrit, je me suis senti très gêné, même l'infirmière souriait. »

Milan, en CM2, est sorti de l'école en état de choc. Comme il refusait

d'en expliquer la raison à sa mère, celle-ci lui a donné une feuille et un crayon. Sur le papier qu'il a tendu en retour à sa mère, il avait écrit « fellation, clitoris, film porno ».

Au cours du rendez-vous pris avec la directrice de l'école et l'institutrice, la mère de famille a appris qu'une séance d'éducation à la sexualité avait eu lieu ce jour-là. « Aucun parent n'avait été prévenu, s'indignait-elle. La directrice et la maîtresse ont commencé par me dire que mon fils avait dû mal comprendre, puis la maîtresse s'est finalement défendue en disant que tous ces mots avaient été prononcés par d'autres enfants de la classe. » ● E.C.

VINCENT LECOMTE/GAMMA-RAPHO



DES CONTENUS INAPPROPRIÉS CONSTATÉS PAR HUISSIER

« La fellation est aussi appelée "pipe", on parle aussi de "sucrer". C'est le fait d'embrasser ou lécher le pénis. Le gland est très sensible, mais tu peux aussi embrasser/lécher tout le pénis ou les testicules [...] L'anulingus, c'est embrasser ou lécher l'anus de son/sa partenaire avec la langue, les lèvres. L'anus est une zone érogène très sensible, quel que soit son sexe. » (site onsexprime.fr)

Le 19 septembre, le Syndicat de la famille a fait constater par huissier la présence de contenus controversés – manuels scolaires et sites internet – recommandés dès 11 ans par les ministères de l'Éducation nationale, des Familles et de la Santé. Cette démarche visait à rendre les faits irréfutables face aux accusations de désinformation qui avaient suivi de précédents signalements.

Ludovine de La Rochère, présidente du syndicat, a ainsi dénoncé des contenus choquants, inadaptés à l'âge des élèves, empreints de militantisme idéologique, non conformes à la circulaire de l'Éducation nationale et déconnectés de la mission éducative de l'école. Parmi les passages relevés figurent des incitations à questionner l'identité sexuelle, la banalisation des transphobies de genre et des références à des sujets intimes jugés inappropriés, tels que la pornographie, le chemsex ou les relations multiples. Ce constat d'huissier a notamment été envoyé au ministre de l'Éducation nationale. ● E.C.

Programme et idéologie du genre

LE FLOU AU SOMMET

L'idéologie du genre figurera-t-elle dans le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars) ?

« Non, ce n'est absolument pas présent dans ce programme », a déclaré avec assurance Anne Genetet, ministre de l'Éducation nationale, au micro de Sonia Mabrouk sur Europe 1, le 19 novembre. Une affirmation qui n'a pas manqué d'étonner, tant elle semble en décalage avec la version du programme que le JDD a pu consulter la semaine précédente et contenant de multiples références explicites ou implicites à cette thématique. Parmi elles, des notions telles que la lutte contre les stéréotypes de genre, les inégalités liées au genre et une vingtaine d'occurrences du terme « identité de genre ».

À titre d'exemple, dans les cours de cinquième, les élèves sont invités à « reconnaître et respecter la diversité des corps (morphologie, apparence, etc.), des sexes, des genres, des identités de genre, des orientations sexuelles » et, plus loin, à « prendre conscience que l'identité de genre d'une personne peut ne pas correspondre à son sexe biologique ».

Face à cette dissonance, le JDD a directement interrogé la ministre en lui soumettant les passages concernés. Anne Genetet a expliqué que la version consultée avait été amendée sous sa supervision, affirmant que le texte final serait dépourvu de « théorie du genre ». Déclaration ou quel elle n'a cependant pas souhaité confirmer clairement par écrit. ● E.C.

« Est-on dans un processus totalitaire ? »

TRIBUNE Maurice Berger est pédopsychiatre, ancien professeur associé de psychopathologie de l'enfant à l'université Lyon-II et coauteur de « L'Éducation sexuelle à l'école » (Artège)

La partie du programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars) consacrée à la sexualité est inadaptée car construite sur un refus constant de prendre en compte les connaissances des cliniciens spécialistes du développement de l'enfant, pédopsychiatres et psychologues. L'Evars finlandais, au contraire, repose sur les besoins et vécus émotionnels de l'enfant en suivant les étapes de son développement affectif.

En France, ce programme d'adultes ne part pas de ces besoins : le droit à l'enfance, d'être un enfant avec son vocabulaire, « zizi, zézette » et autres, ses théories, ses rêveries. Les cliniciens savent qu'en ce qui concerne la sexualité – et la mort –, on ne précède pas l'enfant, on attend ses questions, et s'il expose des théories qui ne correspondent pas à la réalité, on attend qu'il les remette lui-même en doute. L'enfant a besoin, oui, besoin d'inventer, de créer lui-même des

théories sur les grandes énigmes de la vie, la conception, la naissance, l'attraction entre adultes. Nous savons que c'est une des principales sources de la curiosité et de la créativité. Et les informations données avant que l'enfant ne se soit formulé ces questions ont une dimension traumatique d'effraction qui produit de la sidération, avec des enfants qui se bouchent les oreilles, les yeux, parlent de dégoût, ne veulent plus retourner à ces « séances », dorment mal ; ou suscitent une excitation sans issue et une envie de connaître le plaisir le plus tôt possible au lieu que la curiosité aille vers les apprentissages.

Le programme français repose sur une énorme hypocrisie et prend les parents pour des idiots en indiquant qu'il n'y a plus d'éducation spécifique à la sexualité avant le secondaire... et en ne changeant rien du programme initial.

Expliquer les différences anatomiques entre filles et garçons avant 4 ans ; décrire en CM1 les changements du corps liés à la puberté et à la reproduction, donc l'érection, la pénétration, l'éjaculation, n'aurait rien de sexuel ? Parler des « familles hétéro et homoparentales, etc. » avant 4 ans amènera forcément des questions sur l'acte sexuel ; c'est aussi une attaque des processus d'identification des enfants à leur père et à leur mère dans une période où ils sont influençables, les LGBT le savent.

Surtout, aucune étude avec une méthodologie sérieuse ne prouve l'utilité et l'efficacité de ce programme en dehors de la prévention des risques à l'adolescence.

Parmi les besoins, un enfant doit entendre nommer des interdits clairs, mais à la place du mot « interdit », on parle dès 4 ans de « consentement ». Comment un enfant si petit peut-il se protéger d'une agression avec un tel terme ?

Imaginer que la théorie du genre sera exclue du programme est un leurre. Les tenants de cette idéologie sont pris dans des croyances telles que l'infiltration sera inévitable. En secondaire, une brochure avec le logo de l'Académie de Normandie explique que « les règles concernent en majorité les femmes, les garçons n'ont pas de règles sauf certains garçons transgenres ». La discussion qui suivra portera forcément sur l'idée d'être né dans le mauvais corps et que la transidentité peut être une solution à l'angoisse de certains jeunes.

Quel organisme de contrôle est prévu pour les dérives qui se produiront inévitablement sur le contenu des séances et des livres disponibles comme celui, conseillé à partir de 3 ans, qui décrit le changement de genre d'une fillette ? Quand des parents signalent des dérives, il n'en est pas tenu compte. La famille est exclue, est-on dans un processus totalitaire ? ●

Le nouveau programme d'éducation à la sexualité fait polémique

Caroline Beyer

Alors qu'il ne sera officialisé qu'au début du mois de décembre, ses contempteurs le jugent « sous influence woke et imprégné d'idéologie ».

Polémique en vue? C'est l'épreuve du feu pour le programme d'éducation à « la vie affective, relationnelle et sexuelle » qui, après moult tergiversations, doit passer le 5 décembre devant le Conseil supérieur de l'éducation, cette instance consultative placée sous la présidence du ministre de l'Éducation nationale, qui réunit les acteurs de la communauté éducative.

Ce programme, Pap Ndiaye l'avait promis en juin 2023, lorsqu'il était Rue de Grenelle. Il s'agissait de fixer, enfin, un cadre aux trois séances annuelles d'éducation à la sexualité, rendues obligatoires de la maternelle au lycée par la loi de 2001 sur l'IVG et la contraception, mais peu proposées dans les faits (moins de 20% des collégiens concernés, selon un rapport de l'inspection publié en 2022). Il avait fallu attendre mars 2024 pour que le Conseil supérieur des programmes (CSP) publie sa copie. Selon les délais habituels, le projet aurait pu être validé trois mois plus tard, après être passé par la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), chargée de la mise en œuvre des programmes scolaires. C'était compter sans la dissolution et les législatives. Le gouvernement a préféré exclure de la campagne un sujet potentiellement inflammable.

Porteur d'enjeux à la fois intimes et sociétaux (de la santé à l'égalité filles-garçons, en passant par la lutte contre les discriminations LGBT et l'exposition à la pornographie), l'éducation à la sexualité interroge sur le rôle respectif de l'école et des parents en la matière, sur fonds d'idéologies diamétralement opposées. Il rappelle aussi l'épisode politiquement douloureux des ABCD de l'égalité de Najat Vallaud-Belkacem, ce programme de lutte contre les stéréotypes de genre, décliné en 2013 dans 600 classes maternelles et élémentaires, et abandonné en 2014 sur fond de polémique sur la « théorie du genre ».

L'actuel projet de programme, que Le Figaro s'est procuré, a largement été réécrit par la Dgesco. Sur 40 pages, il decline une éducation à la vie affective,



Au lycée professionnel Saint-Jean, à Sannois (Val-d'Oise), neuf élèves de 15 à 18 ans participent à un atelier d'éducation sexuelle et affective.

relationnelle et sexuelle de la maternelle au lycée, « progressive » et « adaptée à l'âge ». Les objectifs généraux sont fixés en préambule : « L'égalité de considération et de dignité, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes », « la lutte contre toutes les discriminations de sexe, d'identité de genre et d'orientation sexuelle (hétérosexualité, homosexualité, bisexualité, asexualité) », la sensibilisation au « principe du consentement », « la prévention des différentes formes de violences (violences physiques, verbales, psychologiques, harcèlement, emprise) » et notamment des « violences sexistes et sexuelles (y compris l'inceste) ».

Des objectifs clairement destinés à répondre aux actuels enjeux sociétaux, et empruntés d'une forme de morale. Là où la version rédigée en mars par le Conseil supérieur des programmes (CSP) - pilotée depuis 2022 par une personnalité de droite, l'inspecteur général et agrégé de philosophie Mark Sherringham - prenait soin de raccrocher l'éducation à la sexualité aux savoirs et à l'ensemble des

disciplines. Le texte du CSP jouait aussi les équilibristes pour satisfaire les uns et les autres, laissant une large place à la notion de « pudeur » (six fois mentionnée, contre une dans la version actuelle), mais proposant aussi d'aborder les différents types de familles (hétéroparentale, monoparentale, homoparentale) dès la moyenne section de maternelle. « Beaucoup trop tôt! », estimait déjà Ludovine de La Rochère, présidente du Syndicat de la famille (ex-Manif pour tous), qui dénonce aujourd'hui une version réécrite « sous influence woke et imprégnée d'idéologie ». « Visiblement, la Dgesco a travaillé avec les associations militantes LGBT et néoféministes, lâche-t-elle. C'est du lavage de cerveau. »

La nouvelle version fait la part belle à la notion d'« identité de genre » (dix-sept mentions contre deux dans la précédente version), qu'elle propose d'aborder plus tôt, en sixième et non plus en troisième. Elle pose une éducation à « la vie affective et relationnelle » de la maternelle au CM2. La « sexualité », elle, ne s'ajoute à ces

termes qu'en sixième, là où le CSP suggérait de l'aborder à partir du CM1, lorsque les programmes scolaires commencent à aborder la reproduction humaine. Une modification toute symbolique, pour rassurer le camp conservateur. Car, dans les faits, la nouvelle version est plus directe que l'ancienne. En CM2, elle propose de traiter de la « représentation dévalorisante liée aux règles », des « violences physiques, psychologiques, verbales, sexuelles (dont l'inceste) », et nomme clairement la « pornographie en ligne ».

Sur la question des « stéréotypes de genre », le Syndicat de la famille et les Associations familiales catholiques (AFC) avertissent déjà que certaines séquences « rappellent furieusement les ABCD de l'égalité ». « C'est même plus radical, car,

« Depuis la rentrée, des collectifs et des groupuscules ont tracté devant des écoles pour dénoncer ce programme et appeler à le refuser. Sa mise en place devra donc s'accompagner d'une protection des enseignants »

Guillaume David
Secrétaire générale du Snuipp

depuis, le transactivisme s'est imposé », affirme Ludovine de La Rochère. « La réflexion éthique autour du fait de vouloir ou de ne pas vouloir est réduite à la question du consentement et au primat des émotions », estime par ailleurs Pascale Morinière, présidente de la confédération des AFC. On sait très bien que l'on peut consentir à n'importe quoi quand on est sous emprise », ajoute-t-elle. Dans le projet de programme, cette question du consentement revient à 53 reprises.

Le texte actuel, comme le précédent, mentionne les associations extérieures appelées à intervenir lors des trois séances annuelles, en précisant que leurs compétences doivent être « dûment reconnues et agréées ».

Du côté des enseignants, on salue l'avènement d'un programme officiel, qui permettra de « légitimer » ces trois séances annuelles d'éducation et de les rendre effectives. « Ce programme va permettre de protéger les collègues de certaines contestations et attaques, résume Jean-Rémi Girard, au Snaec. Nous y sommes favorables, même si certains éléments, comme les différents types de familles, sont abordés selon nous un peu tôt ou de manière trop complexe. » Syndicat majoritaire à l'école primaire, le Snuipp est « très favorable » à l'actuel texte.

« Les différentes orientations sexuelles (hétérosexualité, homosexualité, bisexualité, asexualité, NDLR) sont posées en préambule. C'est positif », estime Guillaume David, sa secrétaire générale. Elle s'attend cependant à des polémiques. « Depuis la rentrée, des collectifs et des groupuscules ont tracté devant des écoles pour dénoncer ce programme et appeler à le refuser. Sa mise en place devra donc s'accompagner d'une protection des enseignants. Il faudra aussi qu'ils soient formés », avertit-elle.

« Confrontés à des propos homophobes et à la consommation de pornographie chez les élèves, les profs sont de plus en plus nombreux, celles que soient les disciplines, à vouloir se former », explique Arnaud Holzmann, professeur de SVT et formateur en éducation à la sexualité. « Nous sommes satisfaits de cette nouvelle version. L'identité de genre et l'orientation sexuelle sont davantage explicitées », ajoute ce militant au Snes, syndicat majoritaire dans les collèges et les lycées.

« On est vraiment sur la vie relationnelle, le consentement, le respect d'autrui, la lutte contre les violences faites aux femmes, l'égalité filles-garçons... Des choses fondamentales qui ne sont pas toujours enseignées en famille », a indiqué pour sa part le ministre de l'Éducation, Anne Genetot, le 19 novembre sur Europe 1 et Cnews. Fin octobre, elle avait affirmé que le programme serait publié « le plus tôt possible » et mis en place « au plus tard à la rentrée 2025 ». A moins d'un nouveau retard. ■